

ÉQUIPE DYNAMIQUE



TECHNICIEN(NE) EN GÉNIE MUNICIPAL - DIRECTION DU GÉNIE (POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET)

Urbaine, contemporaine et ouverte sur le monde, Brossard est la 12^e ville en importance au Québec avec plus de 87 215 habitants. Sa situation géographique enviable, en bordure du fleuve St-Laurent et à proximité de Montréal, la qualité des services municipaux offerts, l'accessibilité de ses commerces et de ses grandes voies de circulation combinée à la vie paisible de ses quartiers font de Brossard un milieu propice à l'épanouissement des individus et des familles et un lieu de travail des plus stimulants pour ses employés. La Ville est à la recherche d'un(e) (1) candidat(e) professionnel(le) afin de combler le poste de technicien(ne) en génie municipal à la Direction du génie.

Sous la supervision du chef de service, le technicien en génie municipal prépare, complète et met à jour les plans et les dossiers relevant de la compétence de la direction selon des directives écrites ou verbales. La personne surveille et inspecte les travaux de construction ou d'entretien effectués par contrat ou autres en conformité avec les normes, les règlements ou toutes autres exigences applicables.

PRINCIPALES TÂCHES

- Effectue des relevés et des inspections d'ordre technique. Réalise des comptages de circulation, des inventaires, des mesures et autres. Analyse des données et rédige des rapports;
- Participe à la conception et à la réalisation de projets relevant de la compétence de la direction, prépare et/ou vérifie les calculs appropriés, analyse et interprète les résultats et prépare des estimés de quantités et de coûts et suggère des solutions potentielles. Participe à l'élaboration des devis. Effectue des recherches sur les nouveaux produits, nouvelles spécifications et/ou nouvelles technologies;
- Surveille, sur les chantiers, l'exécution de travaux relevant de la compétence de la direction. S'assure du respect des plans et devis, discute avec l'entrepreneur de leurs interprétations. Donne aux intervenants concernés les avis nécessaires, verbaux ou écrits, avant ou après en avoir fait rapport à son supérieur à qui la personne soumet les cas litigieux. Discute avec l'entrepreneur, à l'intérieur des paramètres fixés, des méthodes, des ententes ou des prix concernant des modifications de travaux ou des travaux non-prévus;
- Au cours des travaux, assiste aux réunions de chantier; participe aux débats et apporte des points à l'ordre du jour;
- Exerce le suivi nécessaire, pour chaque projet, afin de respecter les montants autorisés, mesure les quantités de travaux réellement exécutés et prépare les rapports progressifs en cours de travaux et le rapport final. Effectue l'inspection provisoire et finale des travaux. Rédige et soumet à son supérieur un rapport d'inspection qui en découle;
- Discute et communique avec les différentes directions, les agences gouvernementales, le public et les firmes externes afin de transmettre et/ou d'obtenir des informations techniques, référant aux dossiers et aux plans;
- Inspecte, à l'occasion de plaintes, les propriétés publiques et/ou privées, fait des recommandations afin de corriger la situation. Lorsque requis, témoigne à la Cour à titre de témoin à charge ou de témoin-experte ou de témoin-expert;
- Procède au suivi des réclamations, des déficiences et des retenues de garantie associés à l'exécution des projets d'infrastructures municipales et/ou de parcs et d'espaces verts;
- Effectue la mise en plan et la mise à jour de croquis, de dessins, d'organigrammes, d'échéanciers et de tout document relevant de la compétence de la direction;
- Vérifie la conformité de documents avec les normes, les règlements ou les autres exigences applicables; plans, dessins, croquis, devis, calculs, formulaires, autorisations, etc. Selon les procédures en vigueur, annote, commente et lorsque nécessaire communique avec les requérants afin de proposer des modifications ou des alternatives aux documents. Soumet les cas litigieux à son supérieur.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologies du génie civil ou dans une discipline connexe;
- De deux (2) ans à trois (3) années d'expérience pertinente à la fonction;
- Bonne connaissance des règlements et des normes dans le domaine des infrastructures municipales, de parcs et d'espaces verts ainsi que des techniques, des méthodes et des pratiques en usage pour la conception et la construction de ces ouvrages;
- Maîtrise de la langue française orale et écrite;
- Maîtrise des outils informatiques suivants : Word, Excel, Access, GoCité, Autocad, Civil 3D;
- Aptitudes pour le travail d'équipe;
- Habileté d'organisation et de planification;
- Capacité d'analyse;
- Posséder un permis de conduire valide.

Le salaire horaire se situe entre 28,93 \$ et 36,91 \$ et les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Brossard souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi que le formulaire d'accès à l'égalité* (voir les informations ci-dessous) en mentionnant le numéro de concours **EXT-2017-05** dans l'objet du courriel au plus tard le 6 février 2017 à l'adresse suivante :

VILLE DE BROSSARD
Direction des ressources humaines
2001, boulevard de Rome, Brossard (Québec) J4W 3K5
Courrier électronique : resshum@ville.brossard.qc.ca

***Veuillez remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi et le joindre à votre curriculum vitae en cliquant sur le lien ci-dessous :**

http://www.ville.brossard.qc.ca/Brossard/media/Documentation/Emplois/Questionnaire_Acces-egalite-en-emploi_Interactif.pdf